

... SPECIAL SYNDICALISATION... SPECIAL SYNDICALISATION... SPECIAL SYNDICALISATION... SPE

## EDITO

## Franchir le pas : renforcer le SNES-FSU !

Le SNES-FSU est de loin le plus important des syndicats des personnels exerçant dans les collèges et les lycées, avec 50% des voix aux élections professionnelles. Il est ainsi l'interlocuteur exigeant et incontournable de l'administration.

Le SNES-FSU est présent sur tous les fronts : défense individuelle et collective des personnels, droit à une carrière décente (avancement d'échelon, hors-classe...), respect de la liberté pédagogique. Il est porteur de véritables projets qui permettent la transmission de savoirs disciplinaires de qualité au plus grand nombre d'élèves.

Les militant-e-s du SNES-FSU, tous et toutes en situation de travail devant les élèves, savent que ces valeurs sont partagées par une très grande majorité de collègues. Exerçant le même métier, nous sommes détenteur d'une réflexion et d'une culture commune.

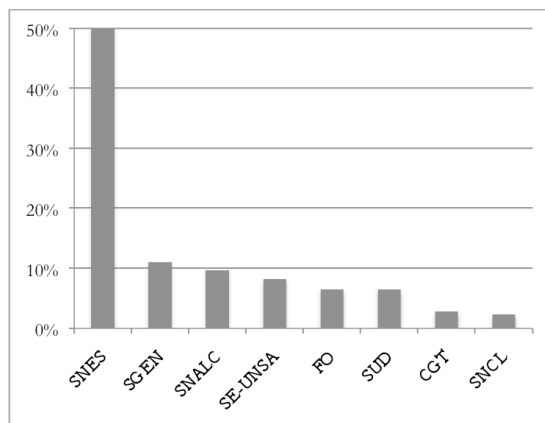


Pourtant, ce patrimoine est largement battu en brèche par un pouvoir intransigeant qui multiplie les attaques contre les personnels et qui modifie peu à peu le sens même de nos métiers. Les réformes récentes sur l'autonomie des établissements sont des instruments contre l'égalité scolaire et contre les personnels.

Plus que jamais, la réflexion et l'action collective sont une nécessité. Le SNES-FSU et ses sections syndicales d'établissement sont le lieu où elles ont vocation à s'exercer.

Nous n'ignorons pas les préventions qui existent à l'encontre des syndicats notamment ceux qui sont pleinement en responsabilité. Nous avons voulu nous en saisir et les commenter. Nous vous souhaitons bonne lecture de ce florilège des aprioris. Qu'il suscite débats ! C'est là son objet C'est aussi le sens même d'un syndicalisme majoritaire et vivant par la vigueur de ses débats et la diversité de ses adhérent-e-s. Alors... Pourquoi ne pas franchir le pas ?

Eric Puren, *co-secrétaire académique*  
eric.puren@rouen.snes.edu



Elections professionnelles de 2008 – résultats nationaux

### SOMMAIRE

- Edito ..... p1
- 10 idées reçues sur le SNES-FSU ... p2-3
- Rejoignez le SNES-FSU ! ..... p4
- Bulletin d'adhésion ..... Annexe A1

# 10 IDÉES REÇUES sur le SNES-FSU...

*« Se syndiquer, ça coûte cher ! »*

**FAUX !**

Les seules ressources du SNES-FSU proviennent des cotisations des adhérents.

Elles permettent de mettre à la disposition de chaque syndiqué de nombreux outils (presse, sites internet...) et services (envoi de résultats de mutation par mail et sms...). Elles permettent tout autant de mener des campagnes (brochures, affiches...) et des manifestations (colloques, manifestation à Paris...)

Un paiement de la cotisation en 5 fois est possible, et des dispositions sont prévues pour les catégories ayant des revenus modestes, pour les débuts de carrière, les temps partiels...

Ne pas oublier la réduction d'impôts de 66% : une cotisation de 180€ ne revient finalement qu'à 60€!

*« Cela ne sert à rien de me syndiquer, le SNES me donne toutes les informations »*

**FAUX !**

Bien sûr, au SNES-FSU on renseigne et conseille toute personne qui nous en fait la demande, mais les syndiqués bénéficient d'une information et d'un suivi personnalisés.

Des parutions académiques nationales sont régulièrement envoyées aux syndiqués (l'US, lettre électronique Rouen-SNES informations...).

Des informations leur sont réservées sur le site national. Un suivi particulier leur est accordé lors des différents moments de leur vie professionnelle (mutation, avancement...) avec les fiches syndicales individuelles, ce qui permet l'envoi immédiat des résultats (par SMS, mail ou courrier). Le SNES-FSU s'occupe donc de tous les enseignants et de chaque syndiqué à la fois !

*« Le SNES appelle sans cesse à la grève »*

**FAUX !**

La première action du SNES-FSU consiste à faire du collectif dans l'établissement, une exigence en ces temps d'autonomie lourds de dérives.

Les modalités de l'action syndicale sont diverses : respect des droits existants (HSA...), refus de se laisser imposer des tâches supplémentaires, pétitions, interventions à tous les niveaux (conseils d'administration, inspection académique, rectorat, ministère), blocages, rassemblements, manifestations, grève...

Le nombre et l'ampleur des attaques contre le service public d'Education, le refus de tout dialogue social, contraignent le SNES-FSU à recourir à la grève. Chaque appel est pesé, et prend en compte l'effort financier demandé aux collèges.

Dans d'autres secteurs, la grève a un impact direct sur l'économie. Dans l'Education, elle crée un rapport de force, l'exprime et a un impact médiatique. C'est bien pour cette raison que recteurs et ministres cherchent à minimiser les taux de grévistes !

*« Dans les syndicats, les mots d'ordre viennent d'en haut »*

**FAUX !**

Au SNES-FSU, tous les militants sont en contact étroit avec le terrain, puisque tous continuent d'enseigner. Que ce soit en répondant aux appels téléphoniques, ou bien en animant des heures d'information syndicale, les militants académiques sont en prise avec les salles des professeurs. Ils font régulièrement le point, au niveau académique, sur les possibilités d'action. Ainsi mandatés, ils portent la voix des syndiqués de leur académie au sein des instances nationales, qui à l'issue de débats et de votes, arrêtent les décisions d'action. Au SNES-FSU, la démocratie interne fonctionne !

*« L'an dernier, j'ai adhéré au SNES et pourtant je n'ai pas obtenu ma mutation »*

**FAUX !**

Le SNES-FSU a recueilli 100 000 voix aux dernières élections professionnelles ; ainsi, les commissaires paritaires du SNES sont élus par l'ensemble de la profession, syndiqués et non syndiqués. Lorsqu'ils siègent, ils veillent avant tout à l'équité et au respect des barèmes établis par l'administration et connus de tous. Avec le SNES, pas de passe-droit !

Alors que, depuis des années, plusieurs centaines de postes ont été supprimés chaque année dans notre académie, les conseils du SNES ne peuvent constituer, à eux-seuls, une garantie pour obtenir une mutation.

Mais être syndiqué au SNES, c'est l'assurance d'être informé rapidement et avec précision, au sujet des règles du mouvement comme des autres étapes de la carrière. Etre bien informé peut suffire à formuler les vœux de la meilleure façon et à obtenir un poste, même convoité !

*« Ma parole ne va pas beaucoup compter dans le SNES »*

**FAUX !**

Le SNES-FSU est un syndicat démocratique, ses adhérents élisent tous les responsables académiques et nationaux tous les deux ans. Tout adhérent peut accéder aux responsabilités à tous les échelons : au SNES-FSU, les idées comme les énergies nouvelles sont les bienvenues !

Le SNES-FSU est à l'écoute du terrain et construit ses positions et ses décisions d'action en lien avec l'expression des personnels. Le SNES-FSU, grâce au nombre important de ses adhérents, est divers, et cette diversité s'exprime dans des courants de pensée qui nourrissent des débats riches tout en maintenant la recherche de l'unité.

*« Le SNES fait trop de politique »*

**FAUX !**

La Révision Générale des Politiques Publiques et son corollaire la suppression d'un poste sur deux de fonctionnaires partant à la retraite sont des choix politiques. Les réformes en cours et leur cortège de régressions pour les personnels et pour les élèves relèvent de décisions que nous combattons. Nos interlocuteurs pour les collèges et les lycées sont, outre le Recteur nommé en conseil des ministres en fonction de ses références politiques, les élus des conseils généraux et régionaux. Le SNES-FSU ne choisit ni les uns ni les autres, mais discute avec tous et juge les choix et les politiques menées en fonction des conséquences concrètes sur la vie des établissements comme sur le sens des métiers. Il le fait aussi conformément à ses positions élaborées démocratiquement, dans l'indépendance complète de toute formation politique, et dans la perspective d'une transformation réelle d'une société toujours plus inégalitaire. Etre en prise avec la réalité, c'est aussi prendre en compte le politique.

*« Le SNES n'est pas assez combatif »*

**FAUX !**

Que fait le SNES-FSU ? La question est récurrente. L'action syndicale ne se réduit pas aux démarches pétitionnaires ou de principe. L'efficacité syndicale suppose la capacité à construire un rapport de force. En conséquence, le SNES recherche l'adhésion de l'opinion publique, s'efforce d'être présent dans les médias. Le SNES-FSU se doit aussi d'être, au-delà des divergences syndicales, le garant de l'unité des personnels. Cette démarche offensive lui permet de porter dans les instances les revendications des personnels. Dans un contexte particulièrement difficile pour le mouvement social, la responsabilité se conjugue mal avec des actions fragmentées et minoritaires.

*« C'est à cause du SNES que la réforme de la formation des maîtres est passée »*

**FAUX !**

Les métiers de l'enseignement et de l'éducation ont une haute responsabilité sociale, c'est pourquoi le SNES-FSU revendiquait depuis 40 ans une élévation du niveau de recrutement. Mais le gouvernement a pris le prétexte de cette élévation de qualification pour supprimer presque en totalité la formation professionnelle. De plus, la revalorisation salariale qui aurait dû aller de pair avec l'élévation du niveau de recrutement s'est limitée à un petit coup de pouce, restreint au début de carrière.

Devant ce dévoiement complet de ses revendications, le SNES-FSU s'est opposé très clairement à cette réforme qui constitue une régression sans précédent de la formation des futurs enseignants.

Le SNES-FSU revendique une entrée progressive dans le métier avec la mise en place de pré-recrutements et une formation initiale professionnelle à la hauteur des exigences de nos métiers et permettant de prendre en compte les difficultés inhérentes au début de carrière.

*« Le SNES critique mais n'a pas de propositions »*

**FAUX !**

Sur tous les sujets qui concernent l'éducation et nos métiers, les militants du SNES-FSU débattent et réfléchissent avec les collègues dans les heures d'information syndicale ou les stages, puis en réunions académiques ou nationales. Les congrès, qui ont lieu tous les deux ans sont des temps forts, pour synthétiser les réflexions et réactualiser le corpus revendicatif. Ainsi, le SNES est porteur d'un véritable projet d'école comme levier de transformation sociale. Il revendique la construction d'une école ambitieuse et plus démocratique permettant la réussite de tous les élèves. Il demande à ce que nos métiers soient plus attractifs, revalorisés et nos conditions de travail améliorées.

Toutes ces propositions sont exposées sur nos sites internet, dans nos publications (*l'US*, bimensuel).

Devant les multiples attaques contre l'Ecole et les personnels ces dernières années, le SNES a de fait été contraint d'adopter une posture critique. Et ensuite, les médias ne sont pas toujours là pour populariser les propositions !

*Pages rédigées par : Martine Gandon, Yves Gaonac'h, Stéphane Gasc, Anne Koechlin, Florian Lascroux, Brigitte Merlin, Catherine Mezgaad, Nolwenn Pontoizeau, Alain Ponvert, Eric Puren, Jacky Racapé, Sébastien Salmon, Xavier Rycckelynck*

## Franchissez le pas : renforcez le SNES-FSU !

- Entré(e) dans la carrière depuis quelques années, vous connaissez bien le SNES-FSU, ses militants et ses publications, ses idées et ses propositions. Peut-être avez-vous été syndiqué(e) dans le passé.
- Vous avez sans doute été déjà dans l'action à nos côtés : pour défendre l'éducation, nos métiers et nos carrières, pour l'avenir des élèves et de tous les jeunes.
- Vous êtes peut-être élu(e) au conseil d'administration aux côtés de syndiqués du SNES-FSU : vous croyez en l'action collective au quotidien.
- Dans une période où les attaques contre le système éducatif, les enseignants et les fonctionnaires en général sont incessantes, vous savez que les personnels doivent être unis s'ils veulent se faire entendre.

### ➔ Dès maintenant, rejoignez le SNES-FSU !

Les syndiqué(e)s du SNES de votre établissement qui vous contactent sont à votre disposition pour toute explication complémentaire.

### Pourquoi se syndiquer plutôt au SNES qu'ailleurs ?

- ➔ Parce que le SNES, avec 50% des voix aux élections professionnelles, a des représentants dans toutes les instances paritaires et qu'il peut donc vous aider dans tous les moments importants de votre carrière : notation, avancement, mutation...
- ➔ Parce que le SNES construit des mobilisations larges en s'adressant à l'opinion publique et en associant l'ensemble des collègues, pour défendre nos métiers au sein d'un service public d'éducation de qualité.
- ➔ Parce que le SNES recherche systématiquement l'unité syndicale, mais n'hésite pas non plus à proposer seul des actions lorsque la situation l'impose.

### Etre syndiqué au SNES-FSU, c'est :

- Recevoir régulièrement toutes les informations nationales, académiques, et départementales
- Bénéficier de l'écoute et des conseils d'un nombre important de militants (dans l'établissement, dans le département, dans l'académie, au niveau national).
- Etre défendu et soutenu dans les étapes de sa carrière.
- Pouvoir participer à l'élaboration des positions et propositions du SNES-FSU et de la FSU en assistant à des stages, à des colloques, à des réunions diverses et aux congrès.

### Une journée de salaire pour s'engager !

Etre syndiqué au SNES-FSU, c'est bien sûr lui donner les moyens de son fonctionnement en payant une cotisation proportionnelle au salaire (0,7 % du salaire net environ qui ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de son montant : soit, en moyenne, moins d'une journée de salaire par an).

Les cotisations sont les seules ressources du SNES !

### Modalités pratiques

- une cotisation est valable un an, quelle que soit la date de son règlement ;
- possibilité de 4 prélèvements.

**Section académique de Rouen - 14, bd. des Belges - BP 543 76005 Rouen Cedex 02**  
Tél : 02-35-98-26-03 Fax : 02-35-98-29-91 Site : <http://www.rouen.snes.edu> E-mail : [rouen@snes.edu](mailto:rouen@snes.edu)

Edité par le Syndicat national des enseignements de second degré - Section académique de Rouen

Prix : 0,4 euro – Imprimerie SNES

Directeur de la publication : Florian Lascroux

Secrétaires académiques : E. Puren – B. Merlin – F. Lascroux

n°347 du 24 mars 2011 - CCPAP 0215 S 05463